

SÉANCE DU 27 MAI 2019

2019-05-117 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt sept mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Pierre-Jean MARTINET , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Jean François MARTINEZ , Nouredine BOUACHERA , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Jean-Paul GARRAUD , Odile LUMINO , Loïc MAGNAN , Gérard MOULINIER , Bernard NADEAU , Alain PAIGNE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE , Catherine VIANDON pouvoir à Sabine AGGOUN , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL , Michel FOULHOUX pouvoir à Sylvie BOISSEL , Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH , Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT , Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU , Jacques MESPLEDE pouvoir à Sophie BLANCHETON , Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES , Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON , Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE , Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX , Corinne VENAYRE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LIBOURNE
LA CONSTRUCTION D'UNE CAPITAINERIE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019 – 2/3

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID : 033-200070092-20190527-2019_05_117-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des Finances et de la Fiscalité,

Le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire du 14 décembre 2017 prévoit un engagement de La Cali envers les communes via une enveloppe de fonds de concours d'un montant minimum de 800 000 € pour la période 2017/2020 ;

Il est rappelé :

- que le versement d'un fonds de concours d'un EPCI à une commune ne peut intervenir qu'en dehors d'une compétence exercée par l'EPCI ;
- que l'opération d'investissement doit porter sur la création **d'un équipement structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'agglomération du Libournais** et non des seuls habitants de la commune ;

Considérant que la Ville de Libourne a décidé de construire un bâtiment à vocation portuaire et touristique, intégrant le service du port et la capitainerie (organe de police portuaire du port maritime de Libourne – Saint-Emilion) dans le cadre du développement du tourisme fluvial sur le territoire libournais,

Considérant les activités dévolues à ce lieu :

- Accueillir les usagers du port, navigants et promeneurs, particuliers et professionnels : paquebots de croisière fluviale, bateaux-promenade à la journée, bateaux de plaisance à l'anneau ou à l'escale,
- Exercer l'Autorité Portuaire et notamment la surveillance, la sécurité et la sûreté portuaire, conformément à la réglementation en vigueur pour les ports maritimes et le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion,
- Développer la promotion et la commercialisation du tourisme fluvial en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal,
- Ouvrir un nouvel espace public, accessible à tous, sur le toit du bâtiment, offrant un point de vue remarquable sur la confluence.

Par délibération en date du 22 mai 2019, le Conseil municipal de Libourne a validé le principe d'une sollicitation d'un fonds de concours auprès de La Cali selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de gros œuvre	239 852 € HT	Commune (autofinancement + emprunt)	275 251 €
Travaux d'aménagements intérieurs	187 599 € HT	La Cali	150 000 €
Mobilier et matériel	15 000 € HT	Département (subvention notifiée)	17 200 €
TOTAL	442 451 € HT	TOTAL	442 451 € HT

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 60 pour et 2 abstentions (Jean-Claude ABANADES, Francis PEJEAN)

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Libourne d'un montant de 150 000 € au titre de la construction d'une capitainerie avec rooftop ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Libourne ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 DFIN 0.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 03 juin 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20190527-2019_05_117-DE